

Délibération du Conseil Municipal - Séance du 24/11/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
12	10	11

L'an 2025, le 24 Novembre à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Veaugues s'est réuni à la Salle du Conseil - Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur PELÉ Jean-Yves, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 17/11/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 17/11/2025.

Vote		
Pour	Contre	Abstentions
11	0	0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 25/11/2025
Mise en ligne sur le site internet le 25/11/2025

Présents : M. PELÉ Jean-Yves, Maire, Mmes : DESIEAUX Christelle, GIRALDO

Ludivine, GODELU Delphine, THIROT Sylvie, THOMAS Valérie, MM : DOUCET

Yann, JOULIN Dominique, JOULIN Laurent, MILLET Jean-Luc

Excusée ayant donné procuration : Mme LECLERE-PIERRE Christel à Mme DESIEAUX Christelle

Excusé : M. COLIN Pascal

A été nommé secrétaire : M. DOUCET Yann

D25_038 – Dépenses investissement 2026

L'article L1612-1 du CGCT dit que « Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. »

Budget communal

Chapitre / article	Libellé	Montant 2024	25%	Montant
20	<i>Immobilisations incorporelles</i>			
2031	Frais d'études	1 000,00 €	25,00%	250,00 €
2051	Concessions et droits similaires	1 000,00 €	25,00%	250,00 €
204	<i>Immobilisations incorporelles</i>			
2041582	Subv. Autres groupes. - Bâtiments et installations	1 000, €	25,00%	250,00 €
21	<i>Immobilisations corporelles</i>			
21311	Constructions bâtiments administratifs	50 500,00 €	25,00%	12 625,00 €
21316	Equipements du cimetière	400,00 €	25,00%	100,00 €
21318	Constructions autres bâtiments publics	30 500,00 €	25,00%	7 625,00 €
21321	Constructions immeubles de rapport	10 000,00 €	25,00%	2 500,00 €
21351	Installations générales... des constructions - Bâtiments publics	9 000,00 €	25,00%	2 250,00 €
2151	Réseaux de voirie	4 500,00 €	25,00%	1 125,00 €
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	3 000,00 €	25,00%	750,00 €
2181	Installations générales, agencements, aménagements divers	50 000,00 €	25,00%	12 500,00 €
21838	Autre matériel informatique	1 500,00 €	25,00%	375,00 €
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	1 000,00 €	25,00%	250,00 €
2186	Cheptel	4 477,00 €	25,00%	1 119,25 €
23	<i>Immobilisations en cours</i>			
2315	Installations matériel et outillages techniques	260 000,00 €	25,00%	65 000,00 €
			Total :	106 969,25 €

Budget eau et assainissement

Chapitre / article	Libellé	Montant 2022	25%	Montant
20	<i>Immobilisations incorporelles</i>			
203	Frais d'étude, de recherche, de développ. et frais d'insertion	10 000,00 €	25,00%	2 500,00 €
21	<i>Immobilisations corporelles</i>			
2156	Matériel spécifique d'exploitation	103 840,00 €	25,00%	25 960,00 €
23	<i>Immobilisations en cours</i>			
2315	Installations matériel et outillages techniques	71 202,39 €	25,00%	17 800,00 €
		Total :		46 260,00 €

Après délibération, le Conseil municipal :

- **AUTORISE** à l'unanimité les dépenses d'investissement anticipées pour le budget communal indiquées ci-dessus.
- **AUTORISE** à l'unanimité les dépenses d'investissement anticipées pour le budget de l'eau et de l'assainissement indiquées ci-dessus.
- **INDIQUE** que les crédits correspondants seront inscrits aux budgets correspondant lors de leurs adoptions.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 25/11/2025

Le Maire,
Jean-Yves PELÉ

Le secrétaire,
M. DOUCET Yann

